SOFAGEC
Audit

Associés :

Bruno
LABORIER

Philippe
SALLE

35, avenue Général
de Gaulle
69110
SAINTE-FOY-LES-LYON

Tél
04 72 16 16 16

Fax
04 72 16 16 17

Email
contact@sofagec.fr

Web
sofagec.fr

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE INSCRITE
À L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES - MEMBRE
DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE LYON

SAS AU CAPITAL DE 100.000 €
452 736 184 RCS LYON
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR14452736184

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Bilan – Compte de Résultat - Annexe

Association E=MCdys
83 avenue Félix Faure
69003 - LYON

EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

Association E=MCdys
83 avenue Félix Faure **69003 – LYON**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association E=MCdys relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- ***Référentiel d'audit***
 Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en FRANCE. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

 Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***
 Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la Profession de Commissaire aux Comptes.

- ***Justifications des appréciations***
 En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les disponibilités et les subventions octroyées.

 Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

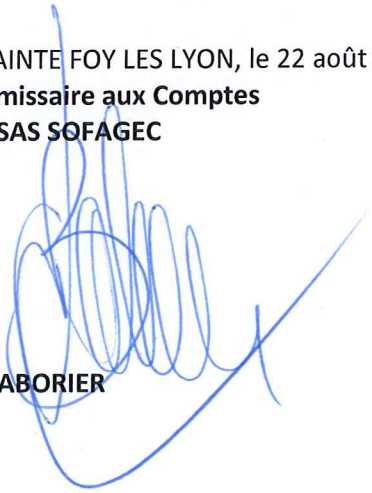
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTE FOY LES LYON, le 22 août 2019
Le Commissaire aux Comptes
Pour la **SAS SOFAGEC**



Bruno LABORIER

Association E=MCdys
83 avenue Félix Faure **69003 – LYON**

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux sociétaires de l'Association E=MCdys,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisé des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Honoraires et prestations dérogatoires octroyés aux membres du Conseil d'Administration

Modalités : Honoraires octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de différentes missions d'expertise pour le compte de l'Association et du Réseau.

Les personnes concernées et les montants octroyés sont les suivants :

- Monsieur Pierre FOURNERET : 1 820 €

Modalités : Honoraires octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre des prestations dérogatoires réalisées (ergothérapie, médecine générale, neurologie, orthophonie, orthoptie, psychologie, psychomotricité).

Les personnes concernées et les montants perçus sont les suivants :

- Madame Sophie BARROIS : 530 €
- Madame Véronique BILLIEZ : 230 €
- Madame Elodie BIEZ : 2 890 €
- Madame Valérie PERRAUD PONCET : 210 €
- Madame Eve PETIT : 710 €
- Madame Sophie POMMIER : 370 €
- Madame Sylvie VIALLON : 1 700 €
- Monsieur Juan VELAZQUEZ : 1 600 €

Fait à SAINTE FOY LES LYON, le 22 août 2019
Le Commissaire aux Comptes,
Pour la SAS SOFAGEC



Bruno LABORIER

KPMG Bilan actif

E=MC DYS

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif

			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2017
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels				
		Autres immobilisations corporelles	17 026	15 105	1 921	1 886
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**17 026**	**15 105**	**1 921**	**1 886**
	Immobilisations financières (2)	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	3 340		3 340	3 340
		TOTAL	3 340		3 340	3 340
		Total I	**20 367**	**15 105**	**5 261**	**5 226**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande		1 054		1 054	2 140
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés				580
		Autres créances	3 899		3 899	587
		TOTAL	**3 899**		**3 899**	**1 167**
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	227 290		227 290	229 651
		Charges constatées d'avance (4)				
		Total II	**232 243**		**232 243**	**232 959**
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**252 611**	**15 105**	**237 505**	**238 185**

Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres

Edité à partir de Loop V3.1.2.4

E=MC DYS

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif (avant répartition)			Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	12 956	12 956
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	30 829	30 829
		Report à nouveau	64 935	55 927
		Résultat de l'exercice	7 886	10 988
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs	21 084	19 103
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	638	1 277
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	**138 330**	**131 083**
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges		
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		Total II		
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
		Emprunts et dettes financières divers (3)		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 381	41 006
		Dettes fiscales et sociales	57 793	63 212
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes		2 884
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance		
		Total III	**99 174**	**107 102**
		Écart de conversion passif IV		
		Total du passif (I+II+III+IV)	**237 505**	**238 185**
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an		
		Dettes sauf (1) à moins d'un an	99 174	107 102
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

Edité à partir de Loop V3.12.4

KPMG

Compte de résultat

E=MC DYS

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	28 040	39 760
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	**28 040**	**39 760**
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	435 177	432 177
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 024	3 499
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation I	**465 241**	**475 436**
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	81	41
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements \| Achats	147 427	146 314
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	81 775	75 466
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 221	6 641
	Salaires et traitements	158 787	167 549
	Charges sociales	65 041	69 593
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations \| amortissements / provisions	1 371	1 011
	Dotations d'exploitation • sur actif circulant : provisions		
	Dotations d'exploitation • pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation II	**458 706**	**466 618**
	Résultat d'exploitation (I-II)	**6 535**	**8 817**
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	871	778
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	**871**	**778**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI		
	Résultat financier (V-VI)	**871**	**778**
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	**7 406**	**9 596**
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		

Edité à partir de Loop V3.12.4

KPMG

Compte de résultat

E=MC DYS

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	688	1 578
	Total des produits exceptionnels VII	**688**	**1 578**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII		
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	**688**	**1 578**
	Participation des salariés aux résultats IX Impôts sur les sociétés X	209	186
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII **Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV**	**466 802** **458 915**	**477 794** **466 805**
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	**7 886**	**10 988**
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Produits			
	Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature Mise à disposition de biens et services Personnel bénévole		

Edité à partir de Loop V3.12.4

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Notamment, les durées d'usage ont été appliquées pour le calcul des amortissements des immobilisations non décomposables, dans la mesure où l'association n'excède pas les seuils fixés par le décret du 30/12/2005 (réforme des actifs).

L'association ne détient pas d'immobilisation décomposable.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Principaux mouvements

Néant

2.1.3.2 Frais d'établissement

Néant

2.1.3.3 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Principaux mouvements

Acquisition d'un PC de bureau en janvier 2018 pour une valeur de 1 407 €.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériel et outillages industriels	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.4.3 Crédit bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels	Autres	Total
Valeur d'origine	Néant				
Amortissements :					
Cumuls exercice antérieur					
Dotation de l'exercice					
Total					

2.1.5 Immobilisations financières

Garantie bail commercial	3 341 €
Total	**3 341 €**

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.6 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	3 899	3 899	
Charges constatées d'avance			
Total	**3 899**	**3 899**	

2.1.7 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.1.8 Charges constatées d'avance

Néant

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	12 956			12 956

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.1.2 Réserve pour projet associatif

Cette réserve concerne une avance de trésorerie accordée par l'Agence Régionale de Santé pour 30 829 € à la création du réseau en 2008. Cette avance est assimilable un résultat sous contrôle de tiers financeurs.

2.2.2 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

2.2.2.1 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'organisme				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	19 103	1 981		21 084
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme			638	638

Chaque année notre comptabilité analytique nous permet de séparer l'excèdent qui provient du fonctionnement du réseau de celui propre à l'association.

Année 2018	Association	Réseau	Invest.	Total
Revenus	32 771	433 393	639	466 803
Dépenses	35 698	421 846	1 372	458 915
Résultat	- 2 927	11 547	- 734	7 887
Affectaion	report à nouveau	Résultat sous contrôle de tiers		

Année 2017	Association	Réseau	Invest.	Total
Revenus	41 479	435 677	639	477 794
Dépenses	32 472	433 323	1 011	466 806
Résultat	9 007	2 354	- 373	10 988
Affectaion	report à nouveau	Résultat sous contrôle de tiers		

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

L'excèdent 2017 du réseau est comptabilisé dans le compte 115 «résultat sous contrôle de tiers» pour 1 981 € et l'excédent propre à l'association en report à nouveau. Les résultats du réseau sont comptabilisés dans ce compte depuis 2014, les résultats réalisés par le réseau avant cette date représentent une perte de 9 216 € non comptabilisée dans le compte 115, mais le compte de report à nouveau.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

2.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Voir tableau joint

2.2.4 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant de l'engagement en matière de retraites n'est pas significatif.

2.2.4.1 Provision pour médailles du travail

Il n'y a pas d'usage ni d'accord d'entreprise en la matière.

2.2.5 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	**Débiteur**	**Créditeur**
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées : - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		64 935
Solde		**64 935**

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.6 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus 1 an	A plus 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 381	41 384		
Dettes fiscales et sociales	57 793	57 793		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	99 177	99 177		

2.2.7 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	Exploitation	31 689
Factures non parvenues	Exploitation	9 692

2.2.8 Informations à caractère fiscal

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3 Autres informations

3.1 Engagements hors bilan

3.1.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

3.1.2 Engagements financiers

Néant

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

	Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immbilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Total II					
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. techn., matériel, outillage					
	Install.générales, ag. am. divers	1 038				1 038
	Matériel de transport					
	Mat. bur. et informatique, mobilier	14 581	1 407			15 988
	Immob. corp. en cours					
	Avances et acomptes					
	Total III	**15 619**	**1 407**			**17 026**
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immob. financières	3 340				3 340
	Total IV	**3 340**				**3 340**
	Total général (I+II+III+IV)	**18 960**	**1 407**			**20 367**

Edité à partir de Loop V3.12.4

	Immobilisations	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immbilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Total II					
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. techn., matériel, outillage					
	Install. générales, ag. am. divers	1 038				1 038
	Matériel de transport					
	Mat bur. et informatique, mobilier	12 695	1 371			14 067
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	**13 733**	**1 371**			**15 105**
	Total général (I+II+III)	**13 733**	**1 371**			**15 105**

Edité à partir de Loop V3.12.4

Nature des réserves et provisions		Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Réserves	Réserves indisponibles				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves consécutives à l'octroi de subv. d'invest.				
	Autres réserves réglementées				
	Réserves pour projet associatif				
	Autres réserves	30 829			30 829
	Total réserves	**30 829**			**30 829**
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
	Total				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques d'emploi				
	Autres provisions pour risques				
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour grosses réparations				
	Autres provisions pour charges				
	Total				
Provisions pour dépréciation	Immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières				
	Stocks et en-cours				
	Usagers				
	Autres provisions pour dépréciation				
	Total				
Total général des provisions et dépréciations					
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles					

Edité à partir de Loop V3.1.2.4